

Millésime : 2020 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



SEANCE DU MARDI 08 SEPTEMBRE 2020

Délibération n° **DEL2020\_09\_22**

Intitulé : **REPRESENTANT D'YVETOT NORMANDIE A L'AGENCE D'URBANISME DE LA REGION HAVRAISE (AURH)**

*Administration générale - Institution - Désignation des représentants*

\* \*

L'an deux mille vingt , le huit septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin, rue de l'Etang à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 1 septembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 1 septembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 46      Présents : 44      Représentés : 2

**Présents :**

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Remy PATIN, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Madame Catherine DUSCHESNE, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Madame Yvette DUBOC, Madame Marie Claude

HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN

**Absents :**

Monsieur Laurent BENARD

**Absents représentés :**

Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Lorena TUNA

**Administration:**

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Gabriel DEVAUX

Monsieur Claude BELLIN est nommé secrétaire de séance.

\*

*Monsieur Gerard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :*

Yvetot est membre de l'Agence d'Urbanisme de la Région Havraise (AURH).

Crées par la Loi d'Orientation Foncière de 1967, dite « Loi Pisani », les Agences d'urbanisme sont des outils d'ingénierie partenariaux et pluridisciplinaires, indépendants, financés conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales. Espaces de dialogue, de débat et de négociation, les agences permettent la conduite en commun des politiques publiques dans un but d'intérêt général.

Constituée sous la forme associative Loi 1901, l'instance dirigeante d'une Agence d'Urbanisme est son Conseil d'Administration (et/ou son Assemblée Générale), lequel décide du programme de travail partenarial et valide le budget annuel financé principalement par les subventions de ses membres.

Acteur historique de l'aménagement du territoire, l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine travaille au service des élus et de ses partenaires au rayonnement du territoire, en accompagnant leurs projets et leurs stratégies territoriales dans la durée, de l'émergence à la mise en œuvre, depuis 50 ans.

L'Agence aide les territoires à se positionner dans leur environnement local, régional et national face aux enjeux d'avenir. A cette fin, elle allie ses expertises d'observation, d'urbanisme et de prospective territoriale et économique.

Chaque année, le programme de travail partenarial de l'AURH est défini avec les partenaires adhérents qui s'entendent pour l'élaboration d'une liste de missions à effectuer.

En dehors de ce programme, des missions spécifiques peuvent être réalisées par l'AURH sous forme de contrat ou de convention.

Millésime : 2020 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

Yvetot Normandie dispose d'un représentant à l'AURH.

\* \*

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé**

vu le Code général des collectivités territoriales,  
 considérant le rapport présenté,  
 considérant que le projet  
 A reçu un avis favorable en Bureau du 01/09/2020

Article 1<sup>er</sup> – de proclamer M. Éric RENÉE représentant d'Yvetot Normandie à l'AURH.

Article – De charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération à l'AURH.

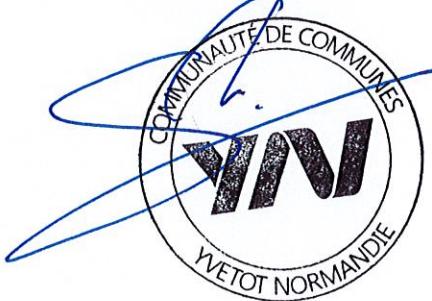
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme,  
 Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le



ID : 076-247600620-20200908-DEL20200922-DE